



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du  
mercredi 7 septembre 2016 à 20h30  
au Complexe communal du Léman.

La 1ère séance de la présente législature 2016-2021 et 6<sup>ème</sup> de cette année 2016 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par Mme Corinne Willi, Présidente pour cette année 2016-2017, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons initialement 11 points à l'ordre du jour. Le Bureau et la Municipalité souhaitent y ajouter 2 points en remplacement des points 10 et 11 qui eux deviendraient les points 12 et 13.

Le point 10 s'intitulerait : Nomination complémentaire d'un membre à la commission immobilière.

Le point 11 : Désignation complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois »

Nous passons au point 1.

**1. Appel**

Effectif du Conseil	60
Excusés	5 Mme Michel Olivia MM. Clerc Laurent, Ruegg, Walpen et Wirth
Absents	0
Présents	55
Majorité absolue	28

**Tous les membres de la Municipalité sont présents à l'exception de M. Jatton excusé.**

**Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

**2. Assermentation**

Mme la Présidente procède à l'assermentation des conseillers communaux absents lors de la séance d'installation des autorités communales du 17 juin 2016. Pour ce faire, Mme la Présidente prie Mmes Kaeser-Moser et Léonardi, ainsi que MM. Bähni et Wessner de s'avancer.

Après lecture du serment auquel il faudra répondre à l'appel de chaque nom « Je le promets » en levant la main droite, ces membres sont assermentés.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2016**

PV no 04/2016 du 15.06.16

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV :

**M. le Syndic** : à la page 5, il s'agit de l'ADIRE et non de l'ADIL.

Puis en réponse à la demande de Mme Burrus concernant la page 11 des comptes, ce sont les impôts qui nous transmettent ces chiffres. Vous avez raison, nous aurions pu créer un compte à charge, mais cela aurait alourdi le plan comptable.

**Mme Merminod** : à la page 7, concernant l'intervention de M. Allemann, il ne s'agit pas de la commission scolaire mais de l'APE. Dans mon intervention à la même page, il faut mentionner « elle limite et impose des critères pour 8 enfants ».

**Mme Kaeser-Moser** : à la page 6, la phrase doit être »Concernant le RDU, il n'est pas encore utilisable en l'état pour notre réseau par rapport à la limite des barèmes ; le plafond a été augmenté à CHF 16'000.- pour le calcul de la participation des parents ».

**M. Chappuis** : à la page 5, il ne s'agit pas d'un règlement sur la protection des eaux mais de la directive cantonale sur la protection des eaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 04/2016 du 15.06.16 est accepté par 39 voix et 15 abstentions.

#### **4. Communications du bureau et de la Municipalité.**

Mme la Présidente souhaite donner quelques explications sur le déroulement des séances du conseil communal, à savoir :

Lorsqu'un conseiller souhaite prendre part à une discussion, il le signale en levant la main. Lorsque la parole lui est donnée, il se lève et s'exprime face à l'assemblée suffisamment fort afin que tout le monde l'entende (art. 71 et 72 CC)

Les conseillers ne se connaissant pas encore très bien, il serait souhaitable que la personne rappelle son nom avant de s'exprimer.

Notre nouveau règlement prévoit la possibilité de recevoir les rapports de commission par voie électronique, s'ils en font la demande (art.44). Les personnes intéressées sont priées de remplir le formulaire à leur disposition et le rendre au bureau en fin de séance.

Le préavis « Indemnités des membres du conseil communal pour la législature 2016-2021 » a été déposé lors de la séance du 15 juin 2016 de la législature précédente. Se trouvant à cheval entre deux législatures, les conseillers nouvellement élus ne l'ont donc pas reçu. Le bureau a décidé de nommer la commission après la séance de ce jour ; il sera traité lors de la prochaine séance, soit le 12 octobre 2016. Les observations pourront être faites directement à la commission (art.45). Un exemplaire du préavis a été envoyé par poste aux conseillers ne l'ayant pas reçu.

Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Samedi 25 juin, inauguration de la maison des Crêtes et marché villageois qui ont rencontré un vif intérêt de la part des villageois. Plus de 400 personnes ont visité le bâtiment rénové ;
- Lundi 1<sup>er</sup> août. La Cérémonie s'est déroulée comme de coutume au Débarcadère par une belle journée estivale, permettant au nombreux public de se retrouver et prendre part au traditionnel cortège. Nous avons ensuite pu admirer un magnifique feu d'artifice dans une ambiance musicale ;
- Les 26 et 27 août, a eu lieu la Fête au village, sous des cieux cléments ayant viré à l'orage en fin de manifestation. Bonne humeur, repas délicieux servis par les sociétés locales, et musique ont fait de cette manifestation une belle réussite ;
- Le 3 septembre, traditionnelle sortie du conseil communal.

Maintenant, Mme la Présidente communique quelques dates à retenir :

- Jeudi 22 septembre, croisière des bénéficiaires AVS sur le bateau « Lausanne » de la CGN ;
- Dimanche 25 septembre, votations fédérales: 3 objets soumis au vote ; et manifestation CAP sur l'Ouest 2016 de 9h00 à 16h00. Attention ! des restrictions de circulation auront lieu :

**Les prochaines dates du Conseil communal :**

- Les 12 octobre, 16 novembre et 7 décembre.

**Communications de la Municipalité :**

**M. le Syndic** : je souhaite à Mmes les conseillères et MM. les conseillers, nouveaux élus, une cordiale bienvenue.

J'ai le plaisir de vous informer des changements qui sont intervenus dans le domaine des ressources humaines :

- M. Nils Meier a été engagé comme employé de voirie et conciergerie. Il s'occupe du nettoyage du Foyer paroissial des Pâquis, en remplacement d'auxiliaires en CDD (contrat de durée déterminée).
- Mme Tania Vidal, qui a fait son apprentissage à la Commune d'Epalinges, a été engagée comme renfort à l'Office communal de la population pendant le congé de maternité de Mme Amandine Duriaux (ex Miauton).
- Le bureau laissé libre par le déplacement de Mmes Rota et Mayerat au Centre 60, est occupé depuis quelques jours par M. Yann Ruffieux, employé d'administration au secrétariat municipal.
- Pour l'Eglise romane, M. Sylvain Stauffer a donné sa démission pour le 30 septembre et sera remplacé par Mme Anne-Lise Perret.
- Les concierges de l'école ont donné leur congé. Les annonces de mise au concours des postes de concierge et d'auxiliaire ont été publiées à fin août. La procédure de sélection est en cours. Afin d'assurer l'entretien du collège pendant la période intérimaire, il est envisagé d'engager une entreprise de nettoyage.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collaborateurs au sein de notre Commune et beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leurs activités.

### **M. Brandt : RC1 – 3<sup>ème</sup> étape de la requalification**

Vous avez suivi avec patience les travaux de requalification de la RC – étape 1 / étape 2

Nous allons prochainement entrer dans l'aire de la 3<sup>ème</sup> étape des travaux.

Des travaux importants sont prévus pour remodeler tout le tracé situé entre le carrefour de Pré-Fleury (Tir Fédéral) et la Venoge.

Le Canton, par la DGMR, conduit le processus. La Commune de St-Sulpice et la Commune d'Ecublens y sont associées.

De nombreuses séances de travail ont eu lieu. Des séances ont été organisées avec tous les propriétaires qui seraient touchés par les emprises nouvelles du tracé.

Pour l'heure, nous pouvons d'ores et déjà vous donner les points forts du projet :

- Maintien du carrefour de Pré-Fleury dans sa configuration actuelle
- Création de couloirs de bus avec suppression des pistes doubles allant dans le même sens
- Déplacement de la ligne 701 sur la RC1 avec création de 4 arrêts
- Création d'un rond-point à la place des feux de Champagny
- Elargissement du Pont sur la Venoge
- Amélioration mobilité douce par la création de bandes/pistes cyclables et de trottoirs piétonniers
- Meilleur aménagement paysagé pour intégrer l'ouvrage dans le milieu bâti
- Baisse de la limite de vitesse et pose d'un enrobé phonoabsorbant

Avancement du projet :

- Mise à l'enquête du projet vers octobre 2016 – janvier 2017
- Enquête dite d'expropriation dans un deuxième temps, vers avril – juillet 2017
- Début des travaux, avril 2018 – septembre 2019

Une séance d'information publique sera mise sur pied le 5 octobre 2016 à 18h00. Elle se tiendra ici même. Seront présents les représentants du Canton et des deux communes concernées. La population d'Ecublens sera également conviée.

**M. Panzera** : vous avez peut-être vu une augmentation de la présence de notre police régionale, sur le territoire de notre commune, depuis juin jusqu'à fin août.

En effet, une opération « décibels » a été mise en œuvre en augmentant les patrouilles de Police secours et de l'unité territoriale d'appui basée à Ecublens.

Les objectifs principaux étaient les lieux traditionnellement « festifs » des plages : Laviau, Pelican et Petit-Port. En sus, des patrouilles d'agents à bicyclette et à pied ont été présents dans les quartiers retirés des grand passages. Le bilan à ce jour est le suivant :

- Plus de 98 interventions préventives, telles que contrôles d'identité de groupes de jeunes, avec retrait d'alcools forts pour les tranches 16-18 ans, extinction des feux ou grillades sur les lieux d'interdiction et rappel de la non présence de personnes au Pélican et au Petit-Port, à compter de 23 heures.
- Plus de 10 interventions de type répressives, dont une a conduit à l'arrestation de 3 jeunes de Prilly qui, une nuit de week-end en juillet, ont commis des incivilités à la Rue du Centre et au Débarcadère.

Les ressources actuelles de notre Police de l'Ouest ne nous permettent pas de pérenniser ces opérations sur Saint-Sulpice dans les périodes de septembre à mai, car d'autres points chauds du district méritent aussi une attention particulière.

Une continuité de la présence d'agents de la section territoriale d'appui restera fortement focalisée sur notre commune, assurant une police de proximité et de dissuasion.

#### **5. Dépôt du préavis municipal no 08/16 : « Demandes d'autorisations générales ».**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

#### **6. Dépôt du préavis municipal no 09/16 : « Autorisation générale de plaider ».**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

#### **7. Dépôt du préavis municipal no 10/16 : « Compétences financières de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget de fonctionnement et dans les cas d'engagements légaux ».**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

**M. Dubuis** : il serait intéressant que le Municipal présent informe la commission sur le nombre de fois le crédit de CHF 50'000.- a été utilisé lors du dernier exercice.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

#### **8. Dépôt du préavis Municipal no 11/16 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2017 ».**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

**M. Pache** : nous commençons la législature avec des temps forts. Une bonne gestion financière nous oblige à regarder déjà plus loin, soit sur 4 ou 5 ans. Il y a quand même 2 éléments qui ne sont pas mentionnés dans le préavis et qui auront un impact sérieux à savoir : la RIE3 et que le Canton nous prépare une nouvelle mouture concernant la péréquation ; j'ai cru comprendre que 50 communes allaient perdre des plumes, et je pense que Saint-Sulpice sera touché. Je pense bien que la Municipalité n'a pas de détails ce soir, mais il serait intéressant que, pour la séance de commission, nous ayons déjà quelques projections pour les 3 à 4 ans à venir.

**M. le Syndic** : il est évident que les nouvelles que j'apporterai lors de la soirée de la réunion de la commission ne seront pas réjouissantes. J'apporterai quelques chiffres qui resteront dans le flou.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La commission de gestion et des finances sera chargée de traiter ce préavis.

**9. Dépôt du préavis Municipal no 12/16 : « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude ».**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

**M. del Boca** : la référence n'est pas l'article 84 mais 92.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

**10. Nomination complémentaire d'un membre à la commission immobilière.**

Mme Léonardi a été proposée par l'ASSE le 17 juin pour siéger dans cette commission.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Léonardi accepte.

Elle siégera donc dans cette commission pendant la législature 2016-2021

**11. Désignation complémentaire d'un délégué au conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois ».**

Mme Léonardi a été proposée par l'ASSE le 17 juin pour siéger dans cette délégation.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Léonardi accepte.

Elle représentera la commune au Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois ».

**12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.**

**ARASOL** : Mme Dubuis Nathalie : lors de la séance d'investiture, chaque membre présent a été assermenté et il faut savoir que ce nouveau conseil intercommunal compte 11 nouvelles personnes et 3 sortants. Nous avons aussi élu la Présidente, membre du conseil de Crissier. L'élection de la commission de gestion et des finances a été faite et chaque commune doit avoir un représentant, et pour notre commune, il s'agit de Mme Burrus ; de plus, elle a été élue vice-présidente de ce conseil. La prochaine séance pour adopter le budget est prévue le 28 septembre prochain.

**AJESOL** : pas de commentaire

**ORPC** : pas de commentaire

**PoIOuest** : M. Piller: la commission de gestion s'est réunie la semaine passée. La validation de ce budget a été faite et pour information pour notre commune, le coût supplémentaire s'élève à CHF 327'000.-.

**SDOL** : pas de commentaire

**APREMADOL** : Mme Burrus : pour information je ne suis pas déléguée, mais membre du comité.

**13. Propositions individuelles et divers.**

**M. Weber** : Je demande la requalification de la requalification de la RC1 ; tous les jours nous avons la possibilité de descendre des cyclistes !!! La piste cyclable, y compris ses aménagements, y compris sa signalisation, ne sont pas du tout aménagés pour son utilisation, sans parler du non-respect de la signalisation de la part des cyclistes. La sortie de nos immeubles Rte cantonale 43A et B est excessivement dangereuse, puisque nous devons traverser la piste cyclable qui est sur le trottoir. Bien que la commune exige aux habitants de couper les arbustes à 60 cm, il serait fortement conseillé de faire de même avec l'Etat. Cette année, c'est nous-mêmes qui avons fait la coupe des arbustes qui longent les propriétés de la RC1. De plus, ces haies empiètent sur la partie piétonne du trottoir.

Une fois ces haies coupées, nous avons une meilleure vision, néanmoins pas suffisante, les vélos actuels (courses et électriques) circulant à des vitesses proches, voire supérieures à 50 km/h. Nous possédons cette propriété depuis plus de 50 ans, et nous avons posé un miroir à nos frais. Suite aux travaux, ce miroir a été enlevé et pas remplacé.

Nous exigeons la pose d'un nouveau miroir indépendamment de savoir si c'est légal ou pas ; une fois le cycliste écrasé, il sera trop tard pour faire le nécessaire.

Le problème le plus important est l'utilisation de la piste cyclable du trottoir dans le sens Lausanne-Morges, ce qui est interdit. Ils roulent vite, sans éclairage et en pianotant sur leur natel, sans tenir leur guidon. Il est impératif de faire le nécessaire le plus rapidement possible.

Finalement, cette requalification RC1 première partie est un échec. Je cite mon ami ingénieur au service des routes de l'Etat : « je sais, ce n'est pas une réussite ».

Si je compare avec le tronçon Dorigny, il manque dans notre partie :

- Des bordures chanfreinées à 45°.
- Des luminaires le long du trottoir. Le soir en rentrant nous devons mettre les grands feux pour essayer d'éviter de descendre des cyclistes dans le sens interdit.
- Des panneaux interdisant la présence de cyclistes dans le sens Lausanne-Morges, les pictogrammes dessinés sur le trottoir étant insuffisants.
- Un miroir, sachant que sur la zone Dorigny un miroir a été placé.
- Des passages pour piétons à l'endroit des arrêts de bus.

J'ai ouï dire que la future pose d'une clôture interdira de traverser la route.

Une fois de plus, on travaille selon le principe de la bêtise et de la facilité. Au lieu d'interdire, il serait plus intelligent de se poser la question « pourquoi traversent-ils ? »

Je peux donner la réponse très facilement, puisque je traverse aussi pour aller à l'EPFL. Les passages sous voies ne sont pas adaptés pour les arrêts de bus.

Une simple analyse du site montrera que la densification du site au sud de la RC1 est tout aussi importante que celle située dans la zone Dorigny !!!!!!!

Aussi, en considération de ce qui précède, j'exige :

- Une intervention musclée auprès du service des routes
- Une intervention politique auprès de Mme Nuria Gorrite
- Une séance avec les instances concernées sur le site et je suis disposé à y participer

**M. le Syndic :** je crois que vous parlez de la sortie de la Villa des sports. Nous sommes intervenus et le miroir a été posé en toute illégalité ; nous attendons la décision de l'Etat. Lors de la dernière séance que nous avons eue avec le SDOL, nous avons abordé le problème des barrières. Concernant le danger depuis les logements d'étudiants, on nous a montré des plans de réaménagements de manière à ce que les étudiants n'aient pas besoin de faire un grand détour pour prendre la sous voie. Alors, nous souhaitons que cela ne soit pas toujours les mêmes promesses !!

**M. Pache :** j'abonde absolument dans le sens de l'intervention de M. Weber. Je rappelle quand même qu'il s'agit aussi de notre argent et le tronçon en question a coûté CHF 10'000.- le mètre.

**M. Wessner :** nous avons reçu une invitation concernant le PALM pour le 6 octobre et cela n'a pas été mentionné.

**Mme Burrus :** concernant le bâtiment des Crêtes, je voulais demander à la Municipalité, tout en me réjouissant de l'installation du bancomat, si elle avait remarqué que la ventilation de ce petit local était catastrophique et si elle allait y remédier ? Concernant le panneau publicitaire qui existait et qui était à la disposition de tout le monde, je constate qu'il a disparu.

Au sujet du projet des Jordils, quand aura lieu la mise à l'enquête et si la Municipalité a été attentive au fait que cette parcelle possède beaucoup de beaux arbres ; les promoteurs nous ont informés que les plus beaux seraient maintenus, mais plusieurs pins ont l'air malades et j'aimerais que nous soyons vigilants.

**M. Le Syndic :** concernant la ventilation, nous avons mis à disposition de la BCV ce local et ce sont à cet établissement de régler le problème. Au sujet du panneau d'affichage, il a été décidé en Municipalité que les panneaux existants allaient être remplacés par des nouveaux, placés le long du mur du Centre 60. Les arbres du domaine des Jordils sont sur une parcelle privée et nous ne pouvons pas intervenir. Par contre, je peux vous garantir que lors des séances, il a été dit que tous les arbres majeurs resteraient, mais qu'il pourrait y avoir des modifications au niveau des haies. Par contre, je vais demander au propriétaire de faire un contrôle de l'état de ses arbres.

**Mme Kaeser-Moser** : dans le nouveau règlement, j'ai constaté à la page 9, dans l'article 38, que l'on fait référence à l'article 84 alors qu'il s'agit plutôt de l'article 85.

**M. Glauser** : je rappelle le repas de soutien de la société de gymnastique le 19 novembre.

**M. del Boca** : j'ai aussi constaté plusieurs erreurs dans ce nouveau règlement.

**M. Wessner** : nous pourrions avoir une liste des erreurs afin de toutes les corriger.

**M. le Syndic** : je propose que M. del Boca, accompagné de M. Brandt, fasse ce contrôle et, éventuellement, procéder à une réimpression des pages ou de l'ensemble du règlement.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance à 21h20

  
Conseil communal  
Mme Corinne Willi

  
M. Daniel Giroud

